

ARRÊTÉ n° 2025-434

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 18/11/2025

La Directrice de l'UFR SEG

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu** les arrêtés électoraux n° 2025-400 et 2025-401 du 30 septembre 2025 ;
- Vu** l'arrêté 2025-408 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le 18 novembre 2025,

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 18 novembre 2025, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Campus BDR

Salle du scrutin : CLI. 203

Président.e de bureau de vote : Martine SEVILLE

Assesseur 1 : Cédric LAURENT

Assesseur 2 : Nasiha ABADI

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs et électrices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le 5 novembre 2025

Pour la Présidente,
Pour la Directrice de l'UFR SEG,
La Doyenne de l'UFR de Sciences économiques et de gestion

**— université
— LUMIÈRE
— LYON 2**
Martine SEVILLE